



Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Boucherville tenue le 14 février 2022, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

Aucune question.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220214-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant:

13.1 Désignation du maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-2                    **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 janvier et de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 janvier et de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

220214-3                    **Avis de motion - Règlement numéro 2022-367 ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$.

220214-4                    **Avis de motion - Règlement numéro 2022-368 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$**

---

Mme la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2022-368 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$.

220214-5                    **Avis de motion - Règlement numéro 2022-369 ordonnant l'exécution de travaux de voirie sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2022-369 ordonnant l'exécution de travaux de voirie

sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$.

### **Adoption de règlements**

---

220214-6                    **Adoption - Règlement numéro 2021-290-16 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1004 à même une partie de la zone I-1001, de créer les zones I-1006, I-1015, I-1016 et I-1017 à même des parties de la zone I-1002, de créer la zone I-1014 à même une partie de la zone I-1005 et de réviser les usages autorisés dans les zones I-666, I-1000, I-1001, I-1002, I-1003, I-1005, I-1007, I-1008, I-1009, I-1010, I-1011 et I-1013**

---

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis public publié dans le journal La Relève, édition du 1<sup>er</sup> février 2022, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue par la Ville;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-290-16 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1004 à même une partie de la zone I-1001, de créer les zones I-1006, I-1015, I-1016 et I-1017 à même des parties de la zone I-1002, de créer la zone I-1014 à même une partie de la zone I-1005 et de réviser les usages autorisés dans les zones I-666, I-1000, I-1001, I-1002, I-1003, I-1005, I-1007, I-1008, I-1009, I-1010, I-1011 et I-1013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-7                    **Dépôt du certificat - Procédure de participation à un référendum - Règlement numéro 2021-290-16 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone I-1004 à même une partie de la zone I-1001, de créer les zones I-1006, I-1015, I-1016 et I-1017 à même des parties de la zone I-1002, de créer la zone I-1014 à même une partie de la zone I-1005 et de réviser les usages autorisés dans les zones I-666, I-1000, I-1001, I-1002, I-1003, I-1005, I-1007, I-1008, I-1009, I-1010, I-1011 et I-1013**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure de participation à un référendum tenue entre le 1<sup>er</sup> et le 10 février 2022 (8h30) sur le Règlement 2021-290-16.

220214-8                    **Adoption - Règlement 2022-358-1 modifiant le règlement 2021-358 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2020-340 afin de modifier le tarif de déchetage des branches**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-358-1 modifiant le règlement 2021-358 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2020-340 afin de modifier le tarif de déchetage des branches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-9

**Adoption - Règlement numéro 2022-363 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2018-279**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-363 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2018-279.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-10

**Adoption - Règlement numéro 2022-365 ordonnant la réfection du patrimoine immobilier du centre Mgr Poissant, de la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine, de la bibliothèque, de l'hôtel de ville ainsi que son kiosque Richelieu et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 524 886 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-365 - Règlement ordonnant la réfection du patrimoine immobilier du centre Mgr Poissant, de la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine, de la bibliothèque, de l'hôtel de ville ainsi que son kiosque Richelieu et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 524 886 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-11

**Adoption - Règlement 2022-366 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Tailhandier entre les rues Jacques-Le Tessier et Louis-J.-Lafortune, de la rue Louis-J.-Lafortune, entre les rues des Îles-Percées et Calixa-Lavallée et de la rue des Îles-Percées entre les rues De Jumonville et De La Jemmerais et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 200 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-366 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Tailhandier entre les rues Jacques-Le Tessier et Louis-J.-Lafortune, de la rue Louis-J.-Lafortune, entre les rues des Îles-Percées et Calixa-Lavallée et de la rue des Îles-Percées entre les rues De Jumonville et De La Jemmerais et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-12

**Dépôt du projet de règlement numéro 2022-367 ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement 2022-367 - Règlement ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$.

220214-13

**Dépôt du projet de règlement numéro 2022-368 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$**

---

Mme la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement 2022-368 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$.

220214-14

**Dépôt du projet de règlement 2022-369 ordonnant l'exécution de travaux de voirie sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$**

---

Mme la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement 2022-369 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de voirie sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$.

#### **Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

220214-15

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 26 janvier 2022**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-006 et U2022-009 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 janvier 2022 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70253 pour autoriser la démolition de l'escalier extérieur menant à l'étage, la reconstruction de l'accès au sous-sol et pour régulariser le nouveau niveau du rez-de-chaussée, d'un immeuble situé au 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-006;
2. La demande de PIIA numéro 2021-70252 pour autoriser l'ajout d'une porte d'issue sur le mur avant d'un immeuble situé au

280, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-16 **Demande site du patrimoine présentée au CCU  
26 janvier 2022**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2022-005 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 janvier 2022 et d'approuver la demande site du patrimoine numéro 2021-70253 pour autoriser la démolition de l'escalier extérieur menant à l'étage, la reconstruction de l'accès au sous-sol et pour régulariser le nouveau niveau du rez-de-chaussée, d'un immeuble situé au 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-005 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-17 **Nomination du secrétaire du CCU**

---

CONSIDÉRANT l'article 32 du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé de nommer à titre de secrétaire du CCU le chef de Service du patrimoine et de l'architecture ou en son absence le chef de Service de la planification urbaine.

La présente résolution remplace toute autre résolution de nomination qui aurait été adoptée précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-18 **Commission de la circulation et du transport rencontre  
extraordinaire du 9 décembre 2021 - recommandation**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - rencontre extraordinaire du 9 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-19 **Procès-verbal de la commission des saines habitudes  
de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion  
du 15 décembre 2021**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 15 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-20

**Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 20 janvier 2022**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 20 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-21

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 26 janvier 2022**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3004 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 1<sup>er</sup> février 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 26 janvier 2022 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20220126-01 à l'effet d'adopter la mise à jour de la politique de développement et d'évaluation des collections de la bibliothèque.
2. La recommandation 20220126-02 à l'effet que le comité aviseur du Café centre d'art soit composé de 13 membres :
  - 1 élu municipal;
  - 2 représentants du service des arts et de la culture;
  - 1 représentant du comité consultatif des arts et de la culture;
  - 2 citoyens;
  - 3 artistes professionnels;
  - 2 représentants d'organismes ou de regroupements associatifs, utilisateurs du Café centre d'art;
  - 2 représentants d'organismes accrédités.
3. La recommandation 20220126-03 à l'effet d'octroyer un soutien financier aux organismes suivants, et ce, tel qu'adopté au budget 2022 :

• Société d'histoire des Îles-Percées	1 500 \$
• Équijustice Rive-Sud (médiation citoyenne)	1 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-22

**Désignation des membres de comités de la participation citoyenne**

---

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membre des comités et commissions tels qu'ils apparaissent ci-dessous:

### **Comité achat responsable**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Anne Barabé, conseillère municipale
- Mme Mme Jacqueline Boubane, présidente et conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- Mme Jessica Caruso
- M. Guillaume Chrétien
- Mme Julie Fournier
- Mme Isabelle Harvey
- M. Michel Lamarre
- Mme Joëlle Martin
- Mme Josée Robichaud
- Mme Noémie Tanguay-Verreault
- Mme Sandra Ximena Tobon

### **Comité consultatif des arts et de la culture**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Josée Bissonnette, présidente et conseillère municipale
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de division bibliothèque
- Mme Isabelle Casavant, chef de service des arts et de la culture
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- Mme France Brais
- Mme Mylène Cyr
- M. Alain Daignault
- Mme Marlène Hins
- M. Christian Lamy
- M. Jules Emmanuel Mercier
- M. Philippe Néron
- Mme Élodie Moreno Parize
- M. Sylvain Parize
- Mme Myrtha Pelletier
- M. Roger Renaud
- Mme Karine Riverin
- Mme Louise Robitaille
- Mme Marie-Hélène Roy
- Mme Cindy Veilleux

### **Comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- Mme Suzanne Binet-Audet
- Mme Natacha Bouvier
- M. Michel Couturier
- Mme Chantal De Menezes
- Mme Martine Forest
- M. Karl Jahnke
- Mme Andréane Lemay-Mercier
- M. Daniel Renaud



- M. Jean Vigneault

**Comité jeunesse** (Commission jeunesse)

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. Bernard Taylor, régisseur vie communautaire

- Kamilia Boivin
- Julien Cantin
- Philippe Chamberland
- Numa Cyr
- Gabrielle Guillot-Dagenais
- Aurélie Lacombe
- Marianne Larouche
- Sarah-Maude Perras

**Comité ferroviaire**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. François Beaulne, membre invité non votant
- M. Gabriel Ducharme
- M. Martin Dussault
- M. Jean-Marcel Duval
- M. Daniel Galarneau
- M. Jacques Labrecque
- Mme Sylvie Lamoureux
- Mme Monique Marion
- M. John Moseley
- M. Rémi Tremblay
- Mme Gaétane Voyer

**Commission des aînés**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- Mme Nancy Tétreault, chef de service vie communautaire
- Mme Marie-Laurence Audet, régisseur vie communautaire

- Mme Mireille Beaulac
- Mme Henriette Bédard-Dumont
- Mme Ginette Blanchard
- Mme Carmen Cardin
- M. Pierre Chagnon
- M. Robert Choquette
- Mme Gilberte Dupont
- Mme Louise Goulet
- Mme Monique L'Hérault

- M. Yvon Rousseau
- Mme Gina Stooke

#### **Commission des jumelages**

- M. Jean Martel, maire
- M. Raouf Absi, conseiller municipal
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- Mme Élane Arel
- Mme Catherine Blain
- M. Marc Boulard, secrétaire
- M. Jacques Chagnon, membre invité non votant
- M. Patrick Denis
- Mme Katherine Ferguson
- Mme Nathalie Ferron
- M. André Provost
- Mme Andrée Savard, trésorière
- M. Guy Théorêt
- Mme Marie-Ève Trudeau
- M. François Vincent

#### **Commission de toponymie**

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de division bibliothèque
  
- M. Julien Bréard
- M. Frédéric Grenier
- Mme Marie-Ève Pagé
- Mme Nadine Saumure
- Mme Denise Vallée

#### **Secrétariat à la participation citoyenne**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Josée Bissonnette, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
  
- M. Mathieu Atallah
- M. André Coutu
- M. Frédéric Grenier
- Mme Laurence Hamel
- Mme Andrée Labrie
- M. Michel Lamarre
- M. Luc Lapierre-Pelletier
- M. Marc Sauvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70242;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2022-007;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 janvier 2022 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70242 à l'égard de l'immeuble situé au 955, boulevard De Montarville sur le lot 6 039 969 du cadastre du Québec déposée le 26 novembre 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence en cour avant de deux tours de refroidissement liées au système de géothermie.

Le tout selon la recommandation U2022-007 du CCU.

Tel que présenté dans le feuillet de demande de dérogation mineure refroidisseurs, daté du 10 janvier 2022, préparé par Ruccolo + Faubert, architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT que les représentants du syndicat de copropriété de ce projet intégré, soit le comité des condos du boisé, souhaitent faire enlever l'exigence qui concerne la présence de caniveaux dans le projet intégré:

CONSIDÉRANT que la condition apparaissant dans les résolutions du conseil 120514-24 et 120514-26 mentionnait que les mesures d'atténuation proposées dans la lettre préparée par Génipur et déposée à la Ville en date du 23 janvier 2012 soient réalisées, et ce au bénéfice de l'immeuble situé au 635, rue des Sureaux, sur le lot 4 708 808 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Turmel, ingénieur de la firme Génipur, confirme dans des correspondances datées du 13 octobre 2021 et du 19 novembre 2021 qu'il est possible d'éliminer complètement ces caniveaux sans compromettre la sécurité hydraulique des propriétés desservies, et ce aux conditions suivantes:

- que le drainage des eaux de ruissellement de la nouvelle surface pavée et des surfaces avoisinantes soit assuré en tout point et orienté vers les puisards situés à proximité, de manière à ce qu'il n'y ait aucune accumulation d'eau qui se produise partout en surface après les travaux;
- que la surface pavée qui sera obtenue après l'élimination des caniveaux devra être nivelée de manière à diriger les eaux de ruissellement de surface vers les puisards situés au centre de la rue des Sureaux.

CONSIDÉRANT que la Direction du génie ne s'oppose pas au retrait de ces caniveaux à condition de respecter les recommandations de leur consultant, M. Pierre Turmel, ingénieur de la firme Génipur;

CONSIDÉRANT que les résolutions du conseil 120514-24 et 120514-26 doivent être modifiées;

Il est proposé de modifier les résolutions 120514-24 et 120514-26 pour les demandes de dérogation mineure numéro 2011-70135 et numéro 2012-70006 afin d'enlever la mesure d'atténuation suivante proposée dans la lettre, préparée par Génipur et déposée à la Ville en date du 23 janvier 2012 :

- *Des puisards longitudinaux seront installés le long des entrées charretières situées entre les chainages 1+000 @ 1+050 et 1+235 @ 1+280 (protections supplémentaires contre les eaux de ruissellement de la rue). Ces puisards seront raccordés au réseau d'égout pluvial principal.*

Toutes les autres mesures d'atténuations proposées dans la lettre, préparée par Génipur et déposée à la Ville en date du 23 janvier 2012, sont maintenues ainsi que l'ajout des conditions suivantes :

- que le drainage des eaux de ruissellement de la nouvelle surface pavée et des surfaces avoisinantes soit assurée en tout point et orienté vers les puisards situés à proximité, de manière à ce qu'il n'y ait aucune accumulation d'eau qui se produise partout en surface après les travaux;
- que la surface pavée qui sera obtenue après l'élimination des caniveaux devra être nivelé de manière à diriger les eaux de ruissellement de surface vers les puisards situés au centre de la rue des Sureaux.

Le tout en considérant le préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-25

**Correction – résolution U2021-182 - 61, rue De La Perrière Sud**

---

CONSIDÉRANT que la résolution U2021-182 doit être corrigée;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consistait à :

- permettre que le revêtement d'une aire de stationnement située dans une cour avant secondaire et arrière d'un terrain occupé par

l'usage H3 [habitation trifamiliale] soit constitué d'une combinaison de végétaux naturels et de bandes de roulement;

- permettre que la largeur de l'accès au terrain du côté de la rue du Puits soit de 9,50 m;
- permettre que la distance entre le bâtiment accessoire et la ligne arrière soit de 0,46 m.

CONSIDÉRANT que la condition apparaissant à la résolution mentionnait que le trottoir devait être abaissé afin de se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT que le trottoir doit être rehaussé et non être abaissé afin de se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT que la publication de la dérogation mineure a été faite correctement;

Il est recommandé que la première condition mentionnée à la résolution U2021-182 pour la demande de dérogation mineure numéro 2021-70127 soit la suivante:

« La largeur de l'accès au terrain devra être conforme à la réglementation en vigueur. Le trottoir devra être rehaussé et la zone de pavé excédentaire devra être retirée. »

Le tout en considérant le préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

220214-26

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 9 au 30 janvier 2022 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 4 février 2022.
2. De féliciter M. Philippe Cloutier, contremaître - hygiène du milieu à la Direction des travaux publics pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M. Laurence Blouin, ouvrier de piscines à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé :

- De nommer madame Isabelle Casavant, actuellement chef de service des arts et de la culture, à la fonction de directrice des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 4 avril 2022, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
- De nommer madame Nathalie Routhier à titre de directrice associée, à compter du 4 avril 2022 et ce, jusqu'à la date de son départ à la retraite.
- De nommer madame Stéphanie Poisson, actuellement régisseur au Service des arts et de la culture, à la fonction de chef de service des arts et de la culture, à compter de la date du retour de son congé de maternité et parental, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
- De transférer l'ensemble de la structure de la bibliothèque sous la responsabilité directe de la directrice des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire.
- De procéder à la création de la fonction de « chef de service, bibliothèque », (classe 6 - cadre) et y nommer monsieur Jonathan C.-Rousseau, actuellement chef de division bibliothèque, à compter du 4 avril 2022, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
- D'abolir le poste de chef de division, bibliothèque, ainsi laissé vacant.
- De modifier l'annexe 2.1 du protocole des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, afin d'apporter les ajustements requis à la grille des titres d'emplois et classifications.
- D'approuver les organigrammes modifiés de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour la période du 4 avril au 30 juin 2022 et pour la période débutant le 1er juillet 2022.
- D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de la nouvelle structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

---

**Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 196939 à 197011 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 197012 à 197052 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 197053 à 197103 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - paiements électroniques S-20255 à S-20356;
  - paiements électroniques S-20357 à S-20414;
  - paiements électroniques S-20415 à S-20428.
- 3° D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivants:
  - prélèvements directement au compte bancaire 124 à 128 pour un montant de 12 341,88 \$;
  - prélèvements directement au compte bancaire 129 pour un montant de 147 918,54 \$.
- 4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-29

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 7 février 2022

Écritures 5339 à 5347

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-30

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2022, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

220214-31

**Désignation des fonctionnaires désignés de la  
Direction de l'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT la réorganisation de la Direction de l'urbanisme adoptée le 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 190218-39;

Il est proposé de remplacer la résolution 190218-39 par la présente et de nommer, à titre de fonctionnaires désignés, les employés municipaux actuels et futurs occupant l'une des fonctions suivantes au sein de la Direction de l'urbanisme :

- Directeur de la Direction de l'urbanisme;
- Chef de Service des permis et des inspections;
- Chef de Service du patrimoine et de l'architecture;
- Chef de Service de la planification urbaine;
- Chef inspecteur;
- Conseiller en urbanisme;
- Conseiller en architecture;
- Inspecteur en bâtiment;
- Inspecteur à la réglementation;
- Préposé aux permis et à l'urbanisme;
- Technicien en aménagement du territoire et cartographie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-32

**Nomination des membres du comité d'examen  
technique**

---

CONSIDÉRANT la résolution 161114-11;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ladite résolution;

Il est proposé de remplacer la résolution 161114-11 et de nommer les personnes suivantes comme fonctionnaires constituant le comité d'examen technique :

- Le chef de Service des permis et des inspections;
- Les chefs inspecteurs;
- Un représentant du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
- Un inspecteur en bâtiment comme substitut en cas d'absence d'un des représentants de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---



220214-33

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton (P-19-AM-12-M5)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3002 préparé par la Direction du génie daté du 3 février 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton à Le Groupe-Conseil Génipur étant le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'évaluation des offres, pour un montant total de 94 250,76 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-19-AM-12-M5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-34

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus de l'autoroute 20 à Boucherville dans le cadre du projet de piste cyclable de la CMM (Trame verte et bleue phase 2) (P-21-AM-04-A)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus de l'autoroute 20 à Boucherville dans le cadre du projet de piste cyclable de la CMM (Trame verte et bleue phase 2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3003 préparé par la Direction du génie daté du 2 février 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus de l'autoroute 20 à Boucherville dans le cadre du projet de piste cyclable de la CMM (Trame verte et bleue phase 2) à CIMA + s.e.n.c. étant le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'évaluation des offres, pour un montant total de 85 081,50 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-21-AM-04-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-35

**Adjudication d'un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes (SI-22-04)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vanne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-2995 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-22-04 Inspection et analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes à SIMO Management Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 36 136 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-36

**Reconduction d'un contrat de préparation, entretien et déneigement des patinoires extérieures (SP-19-38)**

---

CONSIDÉRANT le contrat SP-19-38 de préparation, entretien et déneigement des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3001 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2022 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-19-38 de préparation, entretien et déneigement des patinoires extérieures à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 60 012,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-37

**Reconduction d'un contrat pour pavage, recouvrement partiel et rapiéçage (SP-21-21)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3000 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2022 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-21 pour pavage, recouvrement partiel et rapiéçage à Pier-Teck Construction Inc., pour un montant de 282 263,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-38

**Adjudication d'un contrat de tonte de gazon (SP-22-02)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte de gazon;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-2996 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-02 de tonte de gazon à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 2 071 075,26 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission,

conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budget 2023, 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-39

**Adjudication d'un contrat de fourniture d'asphalte routier (SP-22-05)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture d'asphalte routier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-2997 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 janvier 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-05 de fourniture d'asphalte routier à Bau-Val inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 98 662,93 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-40

**Annulation - contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour marquage transversal (SP-22-06)**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-22-06 pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour marquage transversal;

CONSIDÉRANT que l'exigence RBQ n'était pas conforme et que la Ville retournera en appel d'offres;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-2999 préparé par la Direction des Travaux publics daté du 28 janvier 2022;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP-22-06 pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour marquage transversal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

220214-41

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 17 février 2022**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220217-2.1 à CA-220217-2.3.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220217-6.1 à CA-220217-6.11.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220217-8.1 à CA-220217-8.12.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point, sa résidence pouvant être admissible à ce programme.

220214-42

**Participation au programme Rénovation Québec pour les maisons lézardées – Volet VI**

---

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

Il est proposé :

1. Que la Ville demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2022-2023 du programme Rénovation Québec. La Ville désire adhérer au Volet VI *Les maisons lézardées* et demande un budget de 300 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Boucherville et la SHQ.
2. Que le conseil mandate la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif au programme Rénovation Québec, Volet VI *Les maisons lézardées*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bleau reprend son siège.

**Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

---

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 - date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses, les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

Il est proposé que la Ville de Boucherville proclame le 13 mars « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive » et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la ville à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande d'exemption de taxes foncières - Centre des générations de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance du Centre des générations de Boucherville aux fins de la confirmation de la reconnaissance d'exemption de taxes du 29 janvier 2022 (CMQ-68591-001);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville n'entend pas faire de représentation relativement à cette demande;

Il est proposé que la Ville de Boucherville s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la demande de confirmation de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (CMQ-68591-001) formulée par le Centre des générations de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220214-45

**Subvention Société de développement économique (SDC) du Centre urbain de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite apporter une aide financière à la Société de développement économique (SDC) du Centre urbain de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3006 préparé par la Direction générale daté du 3 février 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer à la SDC du Centre urbain de Boucherville une aide financière de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

220214-46

**Désignation du maire suppléant**

---

Il est proposé :

1. De désigner M. le conseiller François Desmarais à titre de maire suppléant de la Ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 30 avril 2022;
2. De désigner M. le conseiller François Desmarais à titre de représentant de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 30 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 48.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

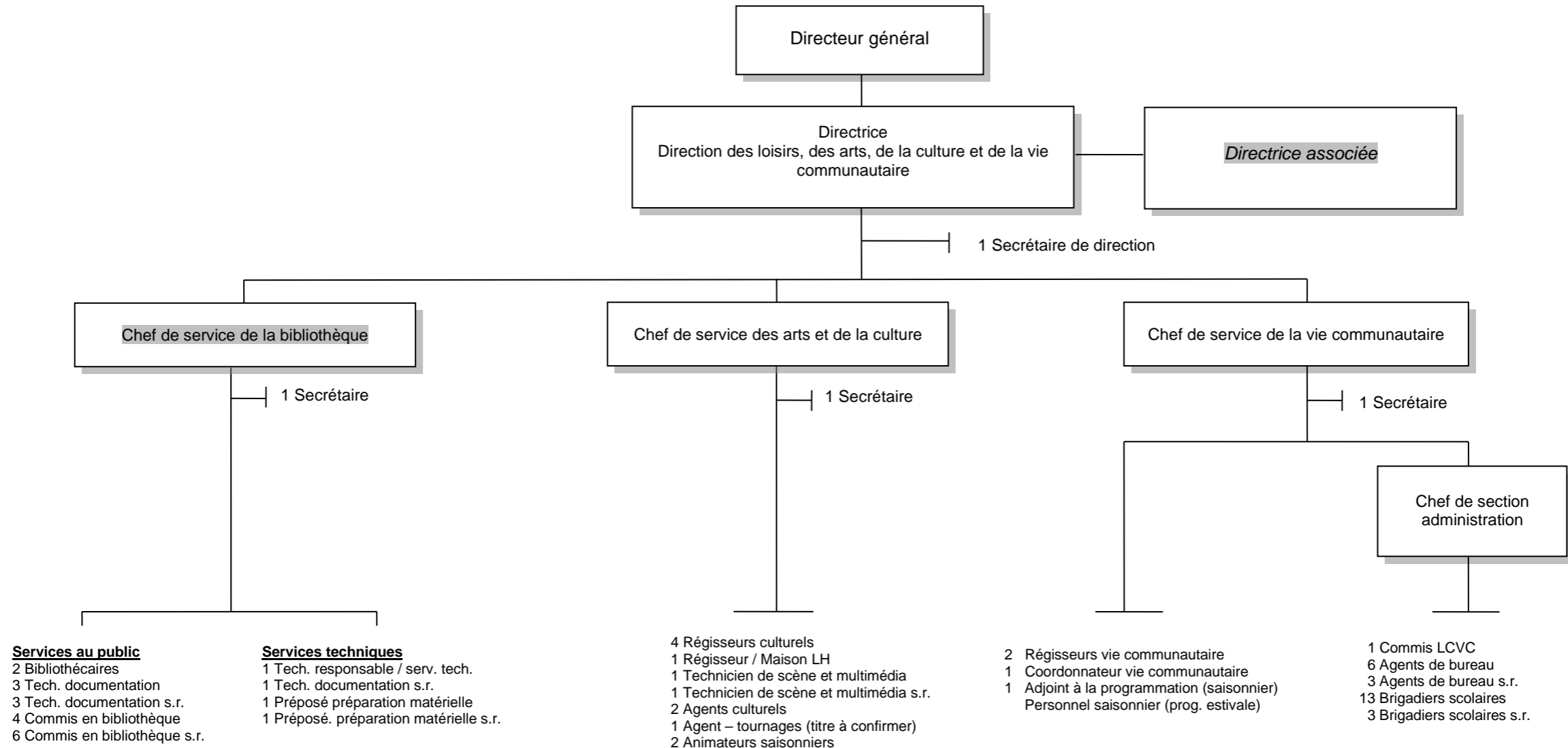
Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière

## ORGANIGRAMME (4 avril au 30 juin 2022) – Pour approbation

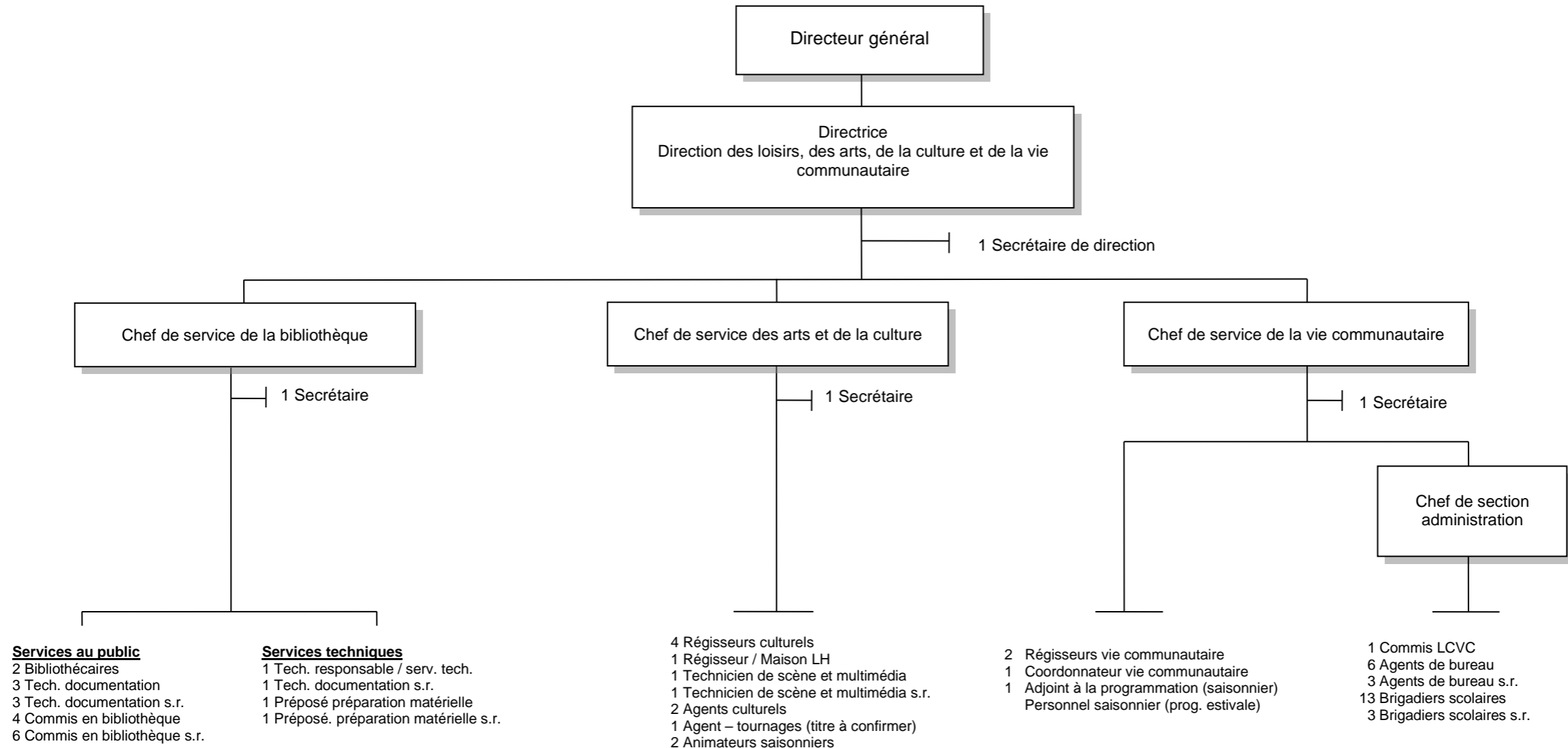
### Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire





## ORGANIGRAMME (1<sup>ER</sup> JUILLET 2022) – Pour approbation

### Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire



## Personnel cadre Ville de Boucherville

Titre d'emploi	Classe
Adjoint administratif (dg, rh)	2
Adjoint administratif à la mairie et programme de l'Ordre du mérite	2 (HE3)
Adjoint, support à l'administration et aux opérations (TP)	5a) (40 hres)
Agent en ressources humaines	4
<del>Chef de division, bibliothèque</del>	5
Chef de section, administration	3
Chef de section, aquatique	3a) (40 hres)
Chef de section, Centre des glaces	3a) (40 hres)
Chef de section, sport	3a) (40 hres)
Chef de service, approvisionnements	5
Chef de service, arts et culture	6
<del>Chef de service, bibliothèque</del>	6
Chef de service, communications et relations publiques	5(P)
Chef de service, comptabilité et contrôle	5
Chef de service, conception & planification	6
Chef de service, gestion des documents et assistant-greffier	6
Chef de service, participation citoyenne	6
Chef de service, patrimoine et architecture	6
Chef de service, permis et inspections	6
Chef de service, planification financière et revenus, assistant-trésorier	6
Chef de service, planification urbaine	6
Chef de service, surveillance et gestion de projets	6
Chef de service, transition écologique et écocitoyenneté	6
Chef de service, vie communautaire	6
Conseiller en ressources humaines	5
Conseiller en santé sécurité et relations de travail	5
Contremaître, entretien et gestion des voies publiques	4a) (40 hres)
Contremaître, équipements sportifs	4a) (40 hres)
Contremaître, général	4a) (40 hres)
Contremaître, hygiène du milieu	4a) (40 hres)
Contremaître, immeubles, construction et entretien	4a) (40 hres)
Contremaître, mécanique et inspection	4a) (40 hres)
Contremaître, parcs et espaces verts	4a) (40 hres)

Directeur général	14
Directeur, communications et relations publiques	8
Directeur, environnement et transition écologique	8
Directeur, finances et approvisionnements et trésorier	9 (HE10)
Directeur, génie	9
Directeur, greffe et greffier	9
Directeur, loisirs, arts, culture et vie communautaire	8
Directeur, ressources humaines	9
Directeur, saines habitudes de vie, sport et équipements sportifs	8
Directeur, travaux publics	9
Directeur, urbanisme	10